

ACTIONS DE GRACES.

—

STE-JULIE DE SOMERSET.—Depuis 8 ans j'éprouvais des douleurs dans le côté droit et aux reins. Je consultai le médecin qui me dit que la cause du mal était dans les rognons et la vessie. Il me prit sous ses soins. Au bout de 9 mois il me déclara que ma maladie était incurable. Je continuai à souffrir sans néanmoins me décourager. Cependant j'avouerai que les parents et amis qui me visitaient n'avaient pas beaucoup d'espoir dans ma guérison ; la plupart d'entre eux s'attendaient à ma fin prochaine.

J'eus l'idée de recourir à sainte Anne. J'avais mis ma confiance en elle. Ma famille s'unit à moi pour la conjurer de m'accorder ma guérison. Je fis un pèlerinage à son sanctuaire de Beaupré dans ce but.

Je ne fus pas exaucée. Je promis de faire un second pèlerinage. Peu de temps après les douleurs s'aggravèrent. Dieu voulait m'éprouver. Je fus obligée de me faire lancer le côté malade. Cette opération me procura un grand soulagement. Mais un peu plus tard le mal reprit son empire, et je devins presque incapable de me remuer.

Je me jetai de nouveau aux pieds de sainte Anne, la conjurant, dans l'intérêt de mes jeunes enfants, dont je suis l'unique protectrice, de me conserver la vie. Cette bonne sainte a eu pitié de moi. Les douleurs ont diminué, et je suis devenue capable en peu de temps de reprendre mon travail.

Le mal n'est pas entièrement disparu, le côté distille toujours, mais je n'ai plus de douleurs et je puis vaquer facilement à mes occupations.

Ce grand soulagement, et la préservation d'une mort qui paraissait prochaine, c'est l'effet de la protection de la bonne sainte Anne, j'en suis persuadée, et je me fais un devoir de lui en témoigner publiquement ma vive et sincère reconnaissance.

Dme Vve P. G.